

**Secrétariat Général / Convention de mise à disposition de locaux meublés entre
la commune de Viviers et l'Association « UNRPA »**

Le Maire de VIVIERS (Ardèche)

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2014-028 du 14 avril 2014 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, et notamment son 3^{ème} alinéa,

VU la demande présentée par l'Association « UNRPA »,

Considérant qu'il convient de signer une convention de mise à disposition de locaux meublés entre la commune de Viviers et l'Association « UNRPA » situés 38, Faubourg Latrau au RDC et 1^{er} étage du bâtiment pour une superficie utilisée d'environ 260 m²,

DECIDE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des activités de l'Association « UNRPA », la commune met à disposition gratuitement des locaux meublés appropriés (bureau d'accueil – salles de réunion).

ARTICLE 2 : Une convention est signée entre la commune de Viviers et l'Association « UNRPA » ayant pour objet de définir les modalités de mise à disposition de locaux meublés.

ARTICLE 3 : La convention prend effet à compter de la date de sa signature pour une durée d'un an éventuellement renouvelable tacitement pour une même période dans la limite d'une durée totale de 12 ans. Chaque partie a la possibilité de dénoncer la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis d'un mois.

ARTICLE 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois. Elle sera inscrite au registre des décisions de la commune et sera mise en ligne sur le site internet de la ville ainsi que sur la borne numérique.

ARTICLE 5 : La présente décision sera transmise pour ampliation à :

- Préfecture de l'Ardèche
- SGC de PRIVAS
- Secrétariat Général – Mairie de Viviers
- Service Urbanisme - Mairie de Viviers
- Service Finances – Mairie de Viviers
- Service Sport / Associations – Mairie de Viviers
- Notifiée à l'intéressée.

Fait à Viviers, le 23 mars 2023

Martine MATTEI,

Maire de VIVIERS

